006-240600593-20230316-CC230315-DE

Recu le 17/03/2023



Affiché le 17/03/2023

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET: Dotation à la commune de Touët de l'Escarène pour la location de chapiteaux

Décision nº 23 03 15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le dix mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes du Pays des Paillons.

Etaient présents: Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, , Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés: Monsieur Jean-Marc Rancurel par Mme Germaine Millo, Monsieur Christian Dragoni par Mme Beille-Tourscher

Absents: Madame Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito

Madame Evelyne Laborde a été nommée secrétaire de séance

Madame Monique GIRAUD-LAZZARI, Vice-présidente déléguée à la politique culturelle de la CCPP, rappelle que lors du conseil communautaire du 12/04/2022, un nouveau circuit de prise en charge des dépenses de chapiteaux a été validé. Depuis, la CCPP engage les dépenses des chapiteaux directement.

Etant donné que la commune de Touët de l'Escarène a réglé directement la facture au prestataire pour une location de ce type, il est demandé au Conseil communautaire d'étudier la participation de la CCPP à hauteur du montant de la facture (1 824 € TTC). Ce montant entre dans l'enveloppe de 7 500 € HT prévue à cet effet pour 2022 pour la commune.

AR Prefecture

006-240600593-20230316-CC230315-DE

Reçu le 17/03/2023

Décision n° 23 03 15

Vu la politique communautaire en faveur des actions culturelles,

Considérant les frais engendrés par la location de chapiteaux pour l'organisation des manifestations sur la commune en 2022,

Considérant que la commune a directement réglé la facture du prestataire à la place de la CCPP

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de sa Vice-présidente, après en avoir délibéré,

-Décide de verser à la commune de Touët de l'Escarène une dotation spécifique de 1 824 ,00€, dotation qui pourra faire l'objet de plusieurs versements.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre:/
Abstentions:/

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE E. LABORDE

LE PRÉSIDENT C. PIAZZA

> 55 bls PD 2204 06440 BLAUSASC

00-06-SM